

DOSSIER DE PRESSE

| Mercredi 18 novembre 2020 |

/ / / / / / / / / / / / / / / /

Par Grégoire de Lasteyrie,
Président de la Communauté Paris-Saclay et maire de Palaiseau

Et Igor Trickovski,
Vice-président en charge du commerce et de l'artisanat, maire de Villejust

MESURES DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX ARTISANS ET COMMERÇANTS

Consolider la trésorerie Favoriser la poursuite de l'activité

Au printemps dernier, lors du premier confinement, les élus de la CPS s'étaient engagés en abondant le fonds d'urgence de la Région à hauteur de 3 millions d'euros. Nous avons également mise en place une Cellule d'Appui Personnalisée aux Entreprises (CAPE).

Le 4 novembre dernier, les représentants des 27 villes de Paris-Saclay ont adopté une motion réaffirmant leur soutien aux commerçants et artisans impactés par la crise sanitaire.

Nous avons rappelé dans ce texte que ce confinement mettait en danger de très nombreuses activités (déjà fortement impactées au printemps 2020) et que notre rôle était d'être à leurs côtés, afin de trouver des solutions idoines pour les aider à traverser cette période difficile.

Nous avons notamment demandé « urgemment au gouvernement »

- « de faire confiance au binôme Maire-Préfet pour adapter et proportionner
- d'élargir la liste des commerces pouvant rester ouverts en fonction des protocoles sanitaires réellement applicables dans chaque secteur
- d'imposer comme point de traitement égalitaire entre grandes surfaces et commerces de proximité capables de respecter un protocole sanitaire, le respect d'un périmètre de 4,5 m²/ personne. »

Ces demandes restent plus que jamais d'actualité et continueront de structurer notre démarche : il faut le plus rapidement possible revenir à une vie économique relativement normale et permettre à chacun de travailler et de développer son activité.

C'est dans cet esprit que le conseil communautaire a adopté, mercredi 18 novembre, un plan spécifique et opérationnel à destination des acteurs économiques du territoire.

1^{RE} MESURE : UNE AIDE FINANCIÈRE D'1 MILLION D'EUROS

/ / / / / / / / / / / / / / / /

Une subvention exceptionnelle au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises sous forme de compensation de loyers ou des échéances d'emprunt immobilier pour les locaux professionnels.

Les échéances immobilières, avec la charge salariale, constituent en effet la plus grande partie des charges fixes des commerçants et artisans. Les communes et la communauté d'agglomération Paris-Saclay animeront le dispositif, instruiront les dossiers et verseront les aides, sur la base de leur compétence « d'aide à l'immobilier d'entreprise ».

POUR EN BÉNÉFICIER, IL FAUT :

- Avoir son siège social sur le territoire de l'agglomération depuis plus de 3 mois antérieurement au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020
- Être à jour de ses cotisations et contributions sociales
- Être à jour de ses obligations administratives et réglementaires vis-à-vis de la commune d'implantation
- Justifier d'une existence minimale de 3 mois antérieurement au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la prorogation du virus COVID19
- Avoir 7 salariés ETP maximum
- Avoir subi une fermeture administrative conformément au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020

Cette aide financière versée en subventions couvrira le loyer mensuel hors charges dû par l'entreprise au prorata temporis de la période de fermeture administrative dans la limite de 2 mois. Les communes réceptionnent directement les demandes de subvention, vérifient la complétude et transmettent à la Communauté d'agglomération pour contrôle et mandatement. Les entreprises désireuses de bénéficier du dispositif auront jusqu'à trois semaines maximum après la date de réouverture des commerces et entreprises décidée par le gouvernement pour déposer une demande officielle auprès de leur commune d'implantation.

Volet 1 pour les établissements soumis à fermeture administrative :

- Une aide mensuelle de **800 euros HT** maximum hors charges

Volet 2 pour les bars, restaurants, salles de sport et de loisirs soumis à une fermeture administrative encore plus stricte.

- Une aide mensuelle de **1 000 euros HT** maximum hors charges

En fonction de l'évolution des mesures de fermeture des lieux recevant du public, décidées par le Gouvernement, une entreprise pourra être amenée à présenter et renouveler une ou plusieurs demandes sur des périodes inférieures ou supérieures à un mois calendaire (dans la limite de 2 mois).

CELA POURRAIT AIDER (chiffres © CPS)

- **250** restaurants et bars
- **220** commerces et services – en statut société
- **200** indépendants

2^E MESURE : UNE PLATEFORME TYPE MARKET PLACE

/ / / / / / / / / / / / / / / /

Mutualisation et accélération de la digitalisation du commerce et de l'artisanat de proximité.
150 000 € (hors subventions)

Les artisans et commerçants du territoire ont été fortement sensibilisés à l'importance des outils digitaux. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui prêts à se lancer dans l'aventure digitale, conscients que le numérique, initialement perçu comme une menace, constitue un outil indispensable pour leur activité permettant de prévenir la désaffection des clients en boutique, engendrer du trafic et sécuriser leur chiffre d'affaires.

La plateforme offre le potentiel de l'échelle intercommunale mais se veut **au service des villes. L'entrée sur le site d'achat en ligne se fera par commune. Chaque commune sera référencée de façon indépendante.**

La solution technique sera opérationnelle très rapidement, c'est indispensable pour aider au plus vite les commerçants et artisans, notamment en cette période de Noël, propice aux ventes. La « market place », dont le nom viendra prochainement, proposera tous les services indispensables à une vente en ligne : **paiement en ligne sécurisé, click & collect, livraison à domicile avec logistique intégrée et/ou possibilités de sur-mesure (le plus pratique et le plus rapide possible pour le commerçant), maintenance, accompagnement, formation, appli mobile, cashback, actions promotionnelles.**

3^E MESURE : AIDER MATÉRIELLEMENT LA LOGISTIQUE DES LIVRAISONS

/ / / / / / / / / / / / / / / /

Financement d'une solution de logistique mutualisée « dernier kilomètre » : **162 000 €**

Le 1^{er} confinement et la mise en place afférente de solutions en e-commerce ont souligné la problématique de la livraison. Tous les commerçants n'ont pas les moyens logistiques de gérer ces déplacements de proximité. L'agglomération a donc décidé de faire l'acquisition de vélos cargos électriques, pour les villes, afin de pouvoir offrir une solution collective aux commerçants.

27 vélos-cargos seront ainsi prochainement acquis et remis aux communes qui en assureront ensuite la gestion. Ces vélos-cargos seront entièrement équipés pour garantir une utilisation sécurisée et adaptée au transport de petite marchandise. Une formation sera prévue pour les commerçants.

Un partenariat est en cours d'étude avec les Missions locales, la MEIF Paris-Saclay ou encore Le Trente, ainsi que les communes, les associations de commerçants et les porteurs de projets « Jobs étudiants » pour ouvrir des **opportunités d'emploi de « vélo-livreurs »**.



visuel indicatif

« Agir vite et concrètement, c'est l'objectif de ces dispositifs avec plus d'un million d'euros immédiatement dégagé pour venir en aide aux commerçants et artisans les plus impactés par les fermetures administratives. La dynamique communautaire prend tout son sens : mutualiser, accompagner et donner les moyens de la relance. C'est une urgence aujourd'hui pour des centaines d'acteurs locaux. C'est aussi une action que nous menons sur le long terme, inscrite dans l'ADN de l'agglomération : soutenir l'économie très locale, celle qui fait le dynamisme de Paris-Saclay et crée des emplois. »

Grégoire de Lasteyrie

Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay
Maire de Palaiseau

« Afin de pouvoir être au plus près des besoins de nos commerçants dans cette situation de crise, nous avons souhaité mettre en œuvre des aides concrètes et rapidement opérationnelles avec 1M€ d'aide aux loyers, la création d'une plateforme d'achat digitale et la mise à disposition d'une flotte de vélos cargos électriques pour les aider aux livraisons de proximité. La Communauté Paris-Saclay et ses 27 communes sont ainsi pleinement mobilisées aux côtés des commerçants et artisans qui font battre le cœur de nos villes. »

Igor Trickovski

Vice-président en charge du commerce et de l'artisanat
Maire de Villejust

Un collectif d'élus impliqué.

Ces propositions ont été travaillées par un groupe de travail d'élus issu du Bureau communautaire : **Rafika Rezgui** (maire de Chilly-Mazarin), **Stéphanie Gueu-Vigier** (maire de Ballainvilliers), **Jean-François Vigier** (maire de Bures-sur-Yvette), **Olivier Thomas** (maire de Marcoussis), **Yann Cauchetier** (1^{er} adjoint au maire de Gif-sur-Yvette) et **Igor Trickovski** (maire de Villejust).

CONTACTS PRESSE

Julien Grousset (chef de cabinet) : 06 45 63 53 08 | julien.grousset@paris-saclay.com

Sandrine Chilotti (chargée des relations presse) : 06 11 87 71 44 | sandrine.chilotti@paris-saclay.com

www.paris-saclay.com

  Communauté Paris-Saclay   @aggloparisacalay

PARIS 
SACLAY
Communauté d'agglomération